

Béziers : gesticulation stupide autour des tests de dépistage du cannabis

Robert Ménard, maire d'extrême droite de Béziers, a acheté 400 tests de dépistage salivaire du cannabis qu'il met gratuitement à disposition des parents de sa ville pour "lutter contre l'usage du cannabis chez les adolescents". Si l'effet médiatique est garanti, l'intérêt est loin d'être évident pour les adolescents eux-mêmes, leurs parents et plus généralement pour la santé ou la sécurité publique.

Robert Ménard, tout à ses propositions simplistes et répressives sur le cannabis, feint d'oublier 50 ans de démonstration que la guerre à la drogue est un échec complet. Mais surtout, cette offre de dépistage salivaire va se heurter à plusieurs questions :

- Alors qu'un adolescent sur deux a expérimenté le cannabis, à Béziers comme ailleurs en France, quel intérêt pour les parents de se livrer à ce dépistage pour entamer un dialogue confiant avec leurs enfants ?
- Le dialogue entre les adolescents et leurs parents doit-il se faire dans un contexte de contrainte et de passage aux aveux ?
- Faut-il renouveler le dépistage et à quelle fréquence quand on entre dans cette logique répressive ?
- Il y a environ 1 000 enfants par classe d'âge à Béziers, soit 5 000 âgés de 14 à 18 ans, les plus concernés a priori. Or, Robert Ménard n'en propose que 400 pour un dépistage unique ?
- La grande difficulté en cas de test positif est qu'il dépiste une prise récente de cannabis (jusqu'à 10 heures) mais ne permet pas pour autant de faire la différence entre les expérimentateurs, les usagers occasionnels et les usagers problématiques. Or, les enseignements à en tirer sont différents pour l'adolescent comme pour ses parents.
- Et la grande difficulté en cas de test négatif est bien évidemment qu'il indique seulement que le jeune n'a pas consommé dans les dernières 10 heures mais ne dit rien sur les jours ou semaines qui précèdent. Mais surtout les principaux problèmes de santé pour les adolescents sont la conséquence de la consommation de tabac et d'alcool, en particulier le binge drinking. Si Robert Ménard était un édile cohérent et vraiment courageux, il s'attaquerait à la consommation d'alcool dans sa ville et dans l'Hérault au lieu de se limiter à des gesticulations aussi démagogiques qu'inefficaces.

Contacts :

Dr Alain Rigaud, président : 06.08.22.25.29.

Dr Bernard Basset, vice-président : 07.86.55.54.53.

M. Dominique Keller, président Languedoc-Roussillon : 06.77.52.91.56

comm@anpaa.asso.fr

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, et organisme de formation implantée sur l'ensemble du territoire national, forte de 1500 professionnels.

Elle a pour buts de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

Son intervention, dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques et des dommages, aux soins et à l'accompagnement dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale, à travers notamment la gestion de plus de 90 centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – comm@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)